



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE de la CORRÈZE

Standard Direction
05.55.20.69.40
Emploi-Concours - S.P.E.T
05.55.20.69.41

N°2022-246

ARRÊTÉ portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO-EDUCATIF

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la CORRÈZE,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 modifiée, relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, modifiée,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020, modifiée, prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions, modifiée,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-560 du 13 mai 2020 fixant les délais applicables à diverses procédures pendant la période d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020, relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2013-646 du 18 juillet 2013 modifié, fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des Assistants Territoriaux Socio-Educatifs,

Vu le décret n°2017-901 du 9 mai 2017 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Assistants Territoriaux Socio-Educatifs,

Vu le décret n°2020-437 du 16 avril 2020 modifié, pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion n°2018-38 en date du 1^{er} février 2018 fixant la liste d'aptitude d'accès au grade d'ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO-EDUCATIF,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion n°2018-46 en date du 14 février 2018, modifiant l'arrêté n°2018-38 en date du 1^{er} février 2018 et fixant la liste d'aptitude d'accès au grade d'ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO-EDUCATIF,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion n°2020-47 en date du 20 février 2020, portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'Assistant Territorial Socio-Educatif,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion n°2020-141 en date du 7 août 2020, portant suspension du décompte de la période d'inscription sur liste d'aptitude pendant la période allant du 12 mars 2020 au 23 juillet 2020 inclus,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion n°2021-26 en date du 1^{er} février 2021, portant mise à jour de la liste d'aptitude portant accès au grade d'Assistant Territorial Socio-Educatif,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion n°2021-33 en date du 4 février 2021, portant suspension du décompte de la période d'inscription sur liste d'aptitude pendant la période allant du 12 mars 2020 au 30 avril 2021 inclus,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion n°2021-91 en date du 11 mai 2021, portant suspension du décompte de la période d'inscription sur liste d'aptitude pendant la période allant du 1^{er} mai au 31 octobre 2021 inclus,

Accusé de réception en préfecture

du 28/10/2022 à 10h28 au 40 ASE-AR

Date de télétransmission : 28/10/2022

Date de réception en préfecture : 28/10/2022

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion, n°2022-72 en date du 14 février 2022, portant ouverture et organisation du concours sur titres avec épreuve d'accès au grade d'ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO-EDUCATIF, au titre de l'année 2022, dans la spécialité ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion, n°2022-223 en date du 26 septembre 2022, fixant la liste des candidats admis à concourir au concours sur titres avec épreuve d'accès au grade d'ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO-EDUCATIF, au titre de l'année 2022, dans la spécialité ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion, n°2022-233 en date du 5 octobre 2022, fixant la composition du jury du concours sur titres avec épreuve d'accès au grade d'ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO-EDUCATIF, au titre de l'année 2022, dans la spécialité ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL,

Vu le procès-verbal des délibérations du jury d'admission et la liste d'admission établie en date du 20 octobre 2022,

Vu la charte de coopération régionale et ses annexes, approuvée par les Conseils d'Administration des Centres de Gestion de la Région Nouvelle Aquitaine,

Considérant les demandes de réinscription transmises au Centre de Gestion de la Corrèze par les lauréats du concours d'accès au grade d'ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO-EDUCATIF, session 2017, qui n'ont pas encore été recrutés,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La liste d'aptitude d'accès au grade d'ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO-EDUCATIF, mise à jour le 1^{er} novembre 2022, comporte les noms des lauréats des sessions 2017 et 2022, remplissant les conditions pour y être valablement inscrits et compte 55 noms au total.

Nom	Prénom
Spécialité ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL	
ANDRIEUX	Mathilde
AUDEBERT	Pauline
BELLOCQ	Clémence
BONNAIRE	Laëlle
BONNET	Clément
BONZI	Adeline
CAYROL	Marie-Laure
CHAUVIN	Léa
CLERIMA	Adlyne
DEJOUÉ	Marie
DELAFOSSÉ	Sarah
DERRIEN BORDRIE	Marine
DEVAUX	Aurélie
DILLY	Léa
DONZELLI	Clémence
DORBE	Flavie
DUDIT	Nathan
ENGOULEVENT	Samantha
ETCHEVERRIA	Nina
EYMARD	Amandine
GAUDIN	Sarah
GOUISSEM	Sophie
HORTALA	Marion
ITHURBURU ETCHEVERRY	Patricia
LANDRE	Katia
LAPRIE	Roxane
LAURENT	Élodie
LE BOURHIS	Clément
LEBEAU	Clément

Accusé de réception en préfecture
019-281927244-20221026-AR_MAJ_LA_ASE-AR
Date de télétransmission : 28/10/2022
Date de réception préfecture : 28/10/2022

Nom	Prénom
Spécialité ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL	
LEONARD	Amélie
LOCHON	Manon
MARTINEZ ESCRIVA	Jessica
MARTY	Elodie
MASINGARBE	Caroline
MONEDIERE	Emma
MULLIER	Alexandra
NAVAS ORTEGA	Jessica
OSZTAB	Pauline
OUEILLE	Morgane
PERREAU	Maeva
PIAT	Camille
PUIROUD	Marion
REPOLT	Julie
RICOURT	Sarah
ROUGIER	Manon
ROY	Cyril
ROY	Victoire
SARDOU	Virginie
TARDY	Séverine
TROLET	Estelle
VIALATTE	Gaëlle
VIDAL	Manon
VIGIER-MARCHAND	Chloé
WAGNER	Lou-Anne
Spécialité CONSEIL EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE	
BRISSET	Blandine

ARTICLE 2 : Les collectivités territoriales ou établissements publics souhaitant recruter un lauréat de concours, doivent s'assurer, préalablement à son recrutement, qu'il est valablement inscrit sur la liste d'aptitude, en sollicitant, auprès du Centre de Gestion de la CORREZE (Service Emploi-Concours), une attestation individuelle d'inscription sur cette liste d'aptitude.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de la CORREZE.

Fait à TULLE, le 26 octobre 2022
Le Président,



Jean-Pierre LASSERRE.

Le Président du Centre de Gestion :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LIMOGES, 2 Cours Bugeaud – 87000 LIMOGES, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.
- Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique accessible par le site internet : www.telerecours.fr.

Transmis le :

Accusé de réception en préfecture
019-281927244-20221026-AR_MAJ_LA_ASE-AR
Date de télétransmission : 28/10/2022
Date de réception préfecture : 28/10/2022